

Convocation du Conseil Municipal

Le Maire du VAL-d'AJOL a l'honneur de donner avis en exécution de l'article L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, que le Conseil Municipal se réunira au lieu habituel de ses séances, le 2 juillet 2014 à 20 heures 00, pour délibérer sur différentes questions rentrant dans ses attributions.

Le 25 Juin 2014

Le Maire,

Jean RICHARD

◇ ◇ ◇

Séance du 2 Juillet 2014

L'an deux mille quatorze, le deux juillet à vingt heures, le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, sur convocation légale et sous la présidence de Monsieur Jean RICHARD, Maire.

Etaient présents : tous les membres du Conseil Municipal, à l'exception de Madame Anne GIRARDIN, excusée. Monsieur Lucien ROMARY, absent.

Conformément à l'article L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance, pris au sein du Conseil. Madame Monique GUERRIER ayant obtenu la majorité, a été désignée pour remplir ces fonctions.

◇ ◇ ◇

OBJET : Présentation du projet de réhabilitation de l'immeuble communal 4
Place de l'Hôtel de Ville

66/2014

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il a demandé à Monsieur Joël BOUILLON, Architecte, maître d'œuvre chargé de la réhabilitation de l'immeuble communal 4 Place de l'Hôtel de Ville, de venir présenter son projet.

Après que le Conseil Municipal ait,

- Visité les locaux,
- Entendu toutes les explications de Monsieur BOUILLON sur le projet proposé,

Monsieur le Maire précise :

Avant de poursuivre nos débats, on peut dire en toute liberté que le projet n'a pas emporté l'unanimité totale compte tenu notamment des derniers commentaires que j'ai entendu.

J'ai entendu des réflexions sur les coûts et sur les matériaux.

J'ai donné ma position sur les matériaux.

Est-ce qu'il est utile, notamment sur les matériaux, qu'on s'exprime par un vote.

Est-ce que l'on doit aller jusqu'à cette solution. Moi je suis prêt, je n'impose rien.

Les délais sont courts, maintenant il faut présenter rapidement le permis de construire.

Je ne veux pas non plus donner l'impression de vous vendre un produit, comme disait Alexandre ou Ludovic, emballé, pesé, prêt à prendre et pas à discuter, ce n'est pas ma pratique.

On a essentiellement dans le mandat précédent axé la concertation auprès des associations qui ont été consultées plusieurs fois. Peut-être que certains d'entre vous, notamment les anciens élus, n'ont pas été associés à ces démarches.

A partir de là, il y a peut-être quelques frustrations, il faut que l'on arrive à trouver un espèce de consensus sur ce bâtiment.

En ce qui concerne le prix, on peut dire que la rénovation des Epinettes à l'époque, était de l'ordre d'un bon million d'euros et ce bâtiment n'est pas encore payé en totalité.

C'est largement une deuxième opération « Epinettes » à réaliser pour le budget de la Commune. C'est une grosse opération, vous avez vu l'état des locaux. C'était déjà un projet du mandat précédent qu'on n'a pas mené à bien.

L'estimation, est ce qu'elle est. On peut toujours espérer des résultats d'appel d'offres favorables en sachant que nous récupérerons 200 000 € du FCTVA.

Sur les 1 300 000 € HT, une subvention de 150 000 € est acquise de la Région, nous attendons une subvention du Conseil Général de 200 000 € environ. Nous avons sollicité l'Etat au titre de la DETR pour environ 100 à 150 000 € mais sans grand espoir.

Je dirais encore que ce bâtiment va être pendant des années au centre du village et que nous devons intervenir, ce bâtiment ne tiendra pas encore 10 ans.

Monsieur François ROUSSE :

Et on aura plus les subventions.

Monsieur le Maire :

Quant à l'aspect esthétique, Ludovic et Alexandre sont opposés à ce produit et préféreraient du bois. Je ne veux pas faire une opération Maison de Retraite, chaque fois que je descends la Grande Rue en vélo je tourne la tête.

On ne travaille pas pour soi, on travaille pour la population, c'est très compliqué ; on peut interroger tous les ajolais, on aura autant d'avis différents que de propositions à faire. On est élu, on doit exprimer nos choix en espérant ne pas se tromper, il faut prendre nos responsabilités, et choisir, je suis prêt à entendre le fond de la salle et je suis prêt à passer au vote sur le choix du matériau parce que ce qui pose problème, c'est ça.

Monsieur Ludovic DAVAL :

Le problème, on découvre les plans, on n'a pas du tout participé au projet.

Monsieur le Maire :

Cela veut dire que ce soir on clôt le dossier, que l'on ne prend pas la décision de réhabiliter ce bâtiment et que le prochain maire s'occupera de ce dossier. Après le plan d'eau, c'est le deuxième abandon que le Maire doit faire, c'est un petit peu dur, on a un dossier qui est lancé, qui est urgent à faire, le souhait c'est que ce soit au moins ajourné. Ajourné ça veut dire la subvention perdue.

Aujourd'hui, je suis convaincu que le projet tel qu'il est présenté, convient aux associations qui vont l'utiliser. Est-ce que l'essentiel n'a pas été fait. On peut estimer qu'il y a peut-être un moment qu'on a oublié certaines choses de telles manières que l'information auprès des élus n'a pas été suffisante. En tout cas, on ne peut pas nier la concertation avec les associations. Chaque association a été destinataire du projet, elle a donné ses commentaires. Il est certain qu'à ce moment-là une erreur a peut-être été commise, nous n'avons peut-être pas communiqué le même dossier à chaque conseiller municipal.

Il faut reconnaître aussi que c'est un dossier qui était à cheval sur deux mandatures et qu'il s'est trouvé précipité par l'octroi de la subvention de la région.

Moi je ne sais pas ce que je dois faire.

Monsieur le Maire à Monsieur Ludovic DAVAL :

On est là pour s'exprimer, faisons un tour de table, on est tout à fait d'accord, moi je suis clair, chacun a le droit de prendre la parole. Si vous voulez je passe au vote pour savoir si on continue le dossier sur ce qui vient d'être présenté, si une majorité dit non on arrête. Mais ce ne sera plus pour 2014.

Monsieur François ROUSSE :

Au niveau des délais, quatre mois de permis de construire ; les appels d'offres, ça va être un peu juste.

Monsieur le Maire :

C'est jouable, on est en juillet, quatre mois de permis de construire c'est large, en général, c'est deux mois. Je pense que Monsieur BOUILLON doit savoir ce qu'il est en mesure de présenter à l'architecte des bâtiments de France. Concernant la subvention c'est la date du premier coup de pioche qui compte, c'est tout-à-fait symbolique. Concernant la subvention du Conseil Général, nous avons deux ans.

Je pense que chacun doit prendre ses responsabilités. Vous voulez que l'on vote à bulletin secret, non, alors on vote à main levée, chacun est responsable de ses décisions. Chacun s'engage.

Pour le projet, tel qu'il vient de vous être présenté,

Qui est contre ?

- Monsieur David VANCON

Qui s'abstient ?

- Monsieur Julien FERNANDEZ
- Monsieur Ludovic DAVAL
- Monsieur Alain CANTOT
- Madame Karine NURDIN
- Monsieur Alexandre JACQUIN
- Monsieur Alain LAMBOLEY
- Monsieur Patrick SIMONIN

Merci on continuera le projet tel qu'il vient de vous être présenté par l'architecte. Merci que le débat ait eu lieu, chacun s'est exprimé avec des remarques que j'ai bien entendues.

Monsieur Alain CANTOT :

Pour les prochains gros travaux, il faudra une concertation.

Monsieur le Maire :

Je pense qu'avec les associations, si mes souvenirs sont bons, il y avait quand même quelques élus, Madame GUIGNON était là.

Je ne peux pas aujourd'hui faire l'historique. On va essayer de le retrouver. Franchement c'est un débat qui me gêne car vous savez que je culpabilise beaucoup. Je marche à l'affect et aux sentiments : vous me connaissez depuis longtemps, je me sens extrêmement coupable si j'ai mal emmené ce dossier et je souhaiterais Monsieur GRANDCOLAS, qu'on essaie de refaire un historique de la façon dont les réunions ont eu lieu, dont les concertations, à la fois avec les élus et les associations ont eu lieu.

Monsieur David VANCON :

Je pense que l'on est dans la précipitation, six mois ça va être dur à tenir, les vacances approchent, on ne sait pas l'hiver que nous aurons. C'est pour ça que j'ai voté contre. Le créneau de six mois, pour moi ne va pas tenir. Il y a le permis de construire, les bâtiments de France, la consultation. Je pense que les 150 000 € de la Région nous ne les aurons pas et que nous aurions pu les économiser sur autre chose.

Monsieur le Maire :

C'est bien de nous indiquer pourquoi tu as voté contre.

En tout cas, je me charge de faire le maximum pour qu'on puisse tenir les délais et que ce dossier avance, notamment le délai du permis de construire, s'il le faut, on se déplacera.



Urbanisme

2.3

OBJET : Compte rendu des décisions prises dans le cadre des délégations de pouvoir

67/2014

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée,

Dans le cadre des délégations de pouvoir que vous m'avez confiées, j'ai été amené à :

➤ Renoncer à l'exercice du droit de préemption sur les déclarations d'intention d'aliéner concernant l'immeuble cadastré section AH n° 135 en nature de maison sis 37 Les Chênes et appartenant à la Société EUGENE GEORGES et Cie.

L'article L.2122-3 du Code Général des Collectivités Territoriales m'oblige à vous en rendre compte.

Le Conseil Municipal en prend acte.



Autres domaines de compétences des communes

9.1

OBJET : Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale : Demandes d'adhésion

68/2014

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée,

Par délibération du 22 mai 2014, le Comité du Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale a accepté l'adhésion du SIVU des Ecoles Vair-Vraie dont le siège est à RAINVILLE et du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de NOMEXY.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, il convient que nous nous prononcions sur ces adhésions.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

➤ Emet un avis favorable à l'adhésion des collectivités précitées au Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale dans le Département des Vosges.



Autres domaines de compétences des communes

9.1

OBJET : Syndicat Mixte Départemental d'Assainissement Non Collectif :
Demandes d'adhésion

69/2014

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée,

Par délibération du 27 mai 2014, le Comité du Syndicat Mixte Départemental d'Assainissement Non Collectif a accepté l'adhésion des Communes de BIECOURT, BLEMEREY, FRENELLE LA GRANDE, FRENELLE LA PETITE, DELLEVILLE, SAINT PRANCER et TOTAINVILLE, toutes situées dans le canton de MIRECOURT.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, il convient que nous nous prononcions sur ces adhésions.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

➤ Emet un avis favorable à l'adhésion des collectivités précitées au Syndicat Mixte Départemental d'Assainissement non Collectif.



Locations

3.3

OBJET : Passation d'un bail de location du logement de l'immeuble « ancienne école de Courrupt »

70/2014

Monsieur le Maire expose que Madame Francine BESSE, Adjoint Technique 1^{ère} classe non titulaire, occupait, par utilité de service, un appartement situé au 1^{er} étage de l'ancienne école de Courrupt au Val-d'Ajol, moyennant une redevance d'occupation de 200 € par mois.

Madame Francine BESSE ayant quitté ses fonctions, il est mis fin à la concession du logement précité consentie, par utilité de service, et il lui est proposé de conserver le logement, moyennant la signature d'un bail de location.

Après avoir entendu les explications de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

➤ Donne son accord pour la location de cet appartement à Madame Francine BESSE.

➤ Autorise Monsieur le Maire à signer le bail à intervenir moyennant un loyer égal à la redevance payée précédemment par l'intéressée, soit 200 € par mois.



Finances locales

7

OBJET : Facturation des frais de personnels entre le Centre Communal d'Action Sociale et de la Commune

71/2014

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée,

Du personnel rémunéré par le Centre Communal d'Action Sociale étant amené de manière ponctuelle à intervenir pour des missions relevant du budget général, il convient de procéder au reversement des salaires.

Je vous propose que le reversement de ces salaires soit calculé sur la base des salaires réellement versés à l'agent.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

➤ Approuve la proposition de Monsieur le Maire.



Subventions

7.5

OBJET : Octroi de subventions aux associations

72/2014

Sur la proposition de Monsieur le Maire,

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

➤ Décide d'octroyer les subventions suivantes :

Foot Ball Club Ajolais 530,00 €	}	ordinaire.....	2
		Challenge Pierre COURROY..... 620,00 €	
Valdajolaise Basket..... 300,00 €			3
Challenge..... 700,00 €			
Tennis Club.....			
.....		800,00 €	
Volley Ball Ajolais.....			
.....		410,00 €	
Association Sportive Collège Fleurot d'Hérival.....			
600,00 €			
Les Amis du CAPS			1
200,00 €			
Aïkido			
380,00 €			
La Vald' Ajolaise Pétanque			
250,00 €			
Gym et Détente			
350,00 €			
Association de Musculation			
280,00 €			
Val Gym Douce			
200,00 €			
Tir à l'Arc		ordinaire.....	
		350,00 €	
Harmonie Jeanne d'Arc	}	ordinaire.....	2
000,00 €		Directeur.....	6
300,00 €			
Comité de Foire et d'Animation (animations d'été).....			
5 200,00 €			

Amis de la Nature	400,00 €	
Pêche et Pisciculture	200,00 €	
Saint Hubert Ajolaise	ordinaire.....	
	500,00 €	
Amicale des Donneurs de Sang	800,00 €	
A.D.M.R.....		1 480
	,00 €	
Association Familiale	ordinaire.....	2
370,00 €		
Maison des Jeunes et de la Culture.....	14 437,00 €	
Association Parents, Elèves, Amis Ecole Publique.....		1
500,00 €		
Association des Parents d'Elèves Sainte Marie.....	1 000,00 €	
F.S.E. du Collège Fleurot d'Hérival.....	450,00 €	
Echo du Val de Joie	ordinaire.....	
	400,00 €	
Artistes de la Vallée de la Combeauté.....	200,00 €	
Val Roumanie	375,00 €	
Amicale du Personnel Communal.....		2
300,00 €		
Val Club des Anciens	230,00 €	
Scrabble Ajolais.....	175,00 €	
Association « Rayon de Soleil »	180,00 €	
Rando Découverte au Pays d'Hérival.....	160,00 €	

Le Pays du Chalot	525,00 €
J.M.M.R.	250,00 €
UNC-AFN.....	95,00 €
Mutilés et Anciens Combattants.....	95,00 €
Rhin et Danube	95,00 €
Médailleurs Militaires.....	95,00 €
Souvenir Français	95,00 €
Conjoints survivants	135,00 €
Accidentés du Travail (FNATH).....	100,00 €
Association des Retraités de l'Hôtellerie.....	25,00 €
et Prestations de Services (A.R.H.P.S.)	
Vie Libre (section Luxeuil).....	40,00 €
Sports et Santé des Hautes Vosges.....	100,00 €
Scouts.....	100,00 €
Le Floréal Musical.....	1 000,00 €
Rock et Country.....	160,00 €

OBJET : Acquisition de l'ancien collège « Saint Charles »
--

72bis/2014

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal,

A la suite d'un entretien avec les représentants du Diocèse, un accord a été trouvé pour l'acquisition par la Commune du bâtiment « ancien collège Saint Charles » pour le prix de 77 000 €.

Un crédit de 85 000 € ayant été inscrit au budget de l'exercice 2014 pour l'acquisition de cette propriété, je vous invite à bien vouloir décider cette acquisition.

Monsieur Etienne CURIEN fait part de son incertitude compte tenu du fait que la Commune est déjà propriétaire du couvent et s'inquiète sur l'état dans lequel va se trouver le bâtiment dans 5 ou 6 ans.

Monsieur Ludovic DAVAL et Patrick SIMONIN ont les mêmes inquiétudes que Monsieur CURIEN mais estiment néanmoins que compte tenu du prix il faut saisir l'opportunité.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'exception de Monsieur Etienne CURIEN qui vote contre,

➤ Décide l'acquisition de l'immeuble cadastré Commune du Val-d'Ajol, section AB n° 667 et 682 appartenant à l'Association de L'Aitre 1 Place de l'Eglise au Val-d'Ajol.

➤ Fixe le prix de cette acquisition à 77 000 € (soixante dix-sept mille euros).

➤ Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir qui sera reçu par l'étude notariale BOX-MONTESINOS.

◇ ◇ ◇

INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

Je vais vous présenter un certain nombre de problèmes que nous avons avec la Société de Chasse.

Ce matin, j'ai reçu le trésorier qui vient d'être exclu de la Société de Chasse du Val-d'Ajol et qui m'a rendu ses comptes.

On sait que depuis un certain nombre d'années, c'est une société qui est toujours en effervescence. Il y a toujours des événements nouveaux et aujourd'hui, il y a eu

apparemment un nouveau train d'exclusions, une espèce de polit bureau qui exclut et ce sont des exclusions à vie.

Je vais vous dire une chose, il y a deux ans, au moment du renouvellement du bail de chasse, on a fait d'énormes efforts pour maintenir ce bail à un niveau raisonnable, sans augmentation pendant toute sa durée, on en a même baissé le prix. En ce qui me concerne, j'étais bien conscient qu'il fallait encourager des jeunes à adhérer à la Société de Chasse.

Quoi que l'on en dise, on a besoin des chasseurs, c'est une activité indispensable pour la forêt mais encore faut-il que cette activité se déroule dans de bonnes conditions. Aujourd'hui ce n'est pas tout à fait le cas ; l'effervescence est là, l'énervement n'est pas loin. Quand on sait que ce sont des personnes qui ont un instrument entre les mains un peu dangereux, ça devient un peu problématique.

On va essayer d'adoucir les mœurs mais ça ne se présente pas trop bien.

Je vois aujourd'hui un jeune de 30 ans exclu de la Société de Chasse alors que je souhaitais comme tous les membres de la Commission Syndicale voir des jeunes adhérer à cette association que nous souhaitions avec un bel esprit d'équipe.

Nos efforts n'ont pas été récompensés.

Je pense qu'il va falloir être très vigilant, en sachant que l'assemblée générale n'a toujours pas eu lieu. L'Assemblée doit avoir lieu de date à date. On est fin juin, elle n'a pas eu lieu, il semblerait qu'elle soit prévue pour l'automne.

Il y a des problèmes également sur les lots. Certains lots ne sont plus chassés, d'autres sont partagés, on ne sait comment, il y a beaucoup de choses qui ne vont pas.

Peut-être que David veut dire quelques mots sur ce point.

Monsieur David VANCON :

On leur donne 500 € de subvention, tant que l'assemblée générale n'a pas eu lieu, ils ne suivent pas le règlement d'une association.

Monsieur le Maire :

On peut suspendre le versement de la subvention, on peut la bloquer.

Monsieur Patrick SIMONIN :

Si la subvention est suspendue, c'est les agriculteurs qui vont en subir indirectement les conséquences. La subvention sert à acheter du matériel pour nous aider à clôturer.

Monsieur le Maire :

Je pense qu'ils ont d'autres recettes que la subvention.

Monsieur Patrick SIMONIN :

Tout-à-fait, le montant de la subvention est insignifiant par rapport à tout le matériel qui est nécessaire.

Monsieur le Maire :

Je rappelle qu'il n'y avait pas de subvention. C'est une subvention qui a été instituée durant le dernier mandat. Les efforts faits pour la chasse ont été mal récompensés. On peut être gentil, compréhensif, mais il ne faut pas pousser le bouchon un peu trop loin.

Monsieur François ROUSSE :

Mon propos est surtout de ne pas supprimer la subvention, c'est simplement de la geler le temps de leur expliquer, et que les choses rentrent dans l'ordre. Qu'ils fassent déjà une assemblée générale et qu'ils s'expliquent entre eux. Il n'y a pas de raison que les associations qui demandent des subventions respectent toutes les règles de fonctionnement et pas eux.

Monsieur le Maire :

J'ai reçu un courrier de Sébastien DURUPT et un courrier de Jean-Noël DURUPT m'alertant sur certaines pratiques de la Société. C'est à la suite de ce courrier qu'ils ont été exclus avec en face d'eux une demi-douzaine de personnes. Ça fait quand même un petit peu tribunal, on se croirait dans une autre époque. Le seul pas en avant qui a été fait, il faut le reconnaître, c'est qu'ils se sont un peu impliqués plus qu'avant dans les manifestations locales mais ça s'arrête là et ça ne donne pas tous les droits. On a quand même des chasseurs ajolais qui ont le droit de chasser sur le territoire et il y a un lot qui ne serait plus chassé correctement au-dessus de la Veiche.

L'association a vu le nombre de ses membres réduit de moitié en quelques années.

Monsieur David VANCON :

Tous les ans, l'association perd des chasseurs, une partie des chasseurs est partie sur le Girmont-Val-d'Ajol, certains sont partis ailleurs, l'association va être constituée pour la moitié des chasseurs de l'extérieur. On est en train d'exclure petit à petit les ajolais. C'est cela qui doit nous alerter. Tu es un petit peu concerné Alex, là ça prend des proportions dangereuses, je pense.

Monsieur le Maire :

C'est quand même de l'intérêt de notre forêt que nous ayons des chasseurs efficaces et qui fassent le travail qu'on attend d'eux. Il leur a été attribué un bracelet de faon parce qu'il y a des dégâts de gibiers sur le secteur.

Monsieur David VANCON :

Il y a beaucoup de choses qui ont envenimé la situation : une histoire de sangliers dans la période de chasse, ensuite cela fait quelque temps que j'alerte la société de chasse sur l'existence des dégâts de gibiers, de cerfs en particulier.

L'année dernière, j'ai vu Charly BOMONT, je lui en ai parlé, il m'a dit oui peut-être, on verra ; les dégâts ont augmenté. Il y a énormément d'écorçage sur les peuplements des hêtres et de chênes pour lesquels on a dépensé beaucoup d'argent. Ce sont des peuplements d'avenir.

Je fais partie du Comité de suivi local que j'ai invité à venir sur le terrain en présence de Monsieur BEGIN. Il a constaté qu'il y avait effectivement quelques dégâts mais qu'il n'y en avait pas suffisamment et que la forêt indivise du Val-d'Ajol et du Girmont-Val-d'Ajol qui fait environ 1 800 ha pouvait supporter quelques hectares de dégâts

Monsieur le Maire :

En tout cas, ce n'est pas ma position en qualité de maire, je suis pour préserver les arbres qui sont l'avenir des recettes communales, sur ce point, je suis intransigeant, les chasseurs doivent se mettre au niveau de ce qu'on leur demande dans ce domaine-là parce que je le répète, la forêt c'est nos finances.

Monsieur David VANCON :

D'autant plus que si on commence à protéger les peuplements, ça va coûter énormément cher.

Monsieur le Maire :

La solution c'est que maintenant que j'ai en mains tout le matériel du trésorier, je vais appeler le Président et lui demander ce qui se passe. Je souhaite rencontrer le Conseil

d'Administration et essayer de crever cet abcès, quand on voit que c'est des exclusions à vie, c'est quand même un peu fort.

Monsieur Ludovic DAVAL :

On ne peut pas demander la création d'une autre société de chasse ?

Monsieur le Maire :

C'est quelque chose qui pourrait arriver. On peut fractionner par lot. On peut aussi faire une petite société de chasse par lot ou par deux lots, le problème c'est qu'on a aussi un bail en cours, il faut qu'on regarde dans quelles conditions il peut être dénoncé.

Monsieur David VANCON :

Le bail est encore valable trois saisons de chasse, il se termine en 2016/2017. Il y a plusieurs possibilités pour le dénoncer : il y a la question de sécurité, là je pense qu'elle peut être mise en danger actuellement et il y a, je ne dirais pas les différentes irrégularités, mais presque, de la société à savoir qu'elle doit nous rendre régulièrement des documents, des contrats et on a rien depuis trois ans.

Monsieur le Maire :

Les plans de chasse ne nous sont pas communiqués, on va faire ce qu'il faut.

Le Maire,

Jean RICHARD

Les Conseillers Municipaux,

Claudine DERVAUX,

Jean-Claude LECHARPENTIER,

Cathy LECLERC,

Frédéric MATHIOT,

Lucien ROMARY,

absent

Claudine BAUDIN,

Yvonne GURY,

Francette GALMICHE,

Jean-Claude BRIGNON,

Etienne CURIEN,

Monique GUERRIER,

Myriam GUIGNON,

Nadine FLEUROT,

François ROUSSE,

Nicole LEDRAPPIER,

Corine PERRIN,

Alain LAMBOLEY,

Patrick SIMONIN,

Isabelle JACQUOT,

Alexandre JACQUIN,

Anne GIRARDIN,

excusée

Alain CANTOT,

Karine NURDIN,

David VANCON,

Ludovic DAVAL,

Julien FERNANDEZ,

Monsieur le Maire du VAL-d'AJOL constate que le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 2 juillet 2014 comprenant toutes les délibérations prises par cette Assemblée dans ladite séance, a été affiché le 10 juillet 2014, conformément aux dispositions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire,

Jean RICHARD